

COMMUNE DE LA LONDE-LES-MAURES
Hôtel de ville
Direction des services financiers
BP 62 ou place du XI novembre
83250 La Londe les Maures
Tél : 04 94 01 55 00 – Fax : 04 94 01 55 38

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Création de toitures en panneaux photovoltaïques

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 12 mars 2010 à 11 h 30

BEA pour : Création de toitures en panneaux photovoltaïques

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 : Objet de la consultation

La consultation concerne la conclusion d'un bail emphytéotique administratif ayant pour objet de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de deux bâtiments communaux.

Le contenu détaillé des attentes de la Collectivité est décrit dans le cahier des charges techniques.

1.2 : Procédure

Le bail emphytéotique administratif sera conclu selon une procédure adaptée et en application des articles L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.3 : Conditions de participation des concurrents

L'offre peut être présentée soit par une entreprise seule, soit par un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le Bailleur est un groupement solidaire. Si le groupement retenu est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la Collectivité tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 : Durée et prise d'effet

Le bail aura une durée de (20) vingt ans – renouvelable par reconduction expresse par périodes de (5) cinq ans.

Il prendra effet au jour de la dernière des conditions suspensives décrites à l'article 1.6.2 du projet de bail.

2.2 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la Consultation
- Le projet de bail emphytéotique administratif
- Le cahier des charges techniques
- Des vues aériennes : positionnement des deux sites, plans de situation...

Le dossier de consultation sur support papier sera remis gratuitement à chaque candidat. Il peut également être envoyé par courriel.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO, ou accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un

traducteur assermenté ; cette traduction concernera l'intégralité des documents remis pour la candidature et l'offre.

4.1 : Pièces de la candidature

Les imprimés : DC4 – DC5 – DC6 – DC7 peuvent être utilisés par les candidats

Chaque concurrent aura à produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - o une lettre de candidature avec preuve du pouvoir d'engager la société ;
 - o copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - o déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;
 - o renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail ;
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - o déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - o liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution des travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - o indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - o déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
 - o renseignements sur l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du code du travail ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur que ceux qui lui sont exigés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cet opérateur.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le Bailleur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

4.2 : Pièces de l'offre

Chaque concurrent aura à produire les pièces suivantes :

- le projet de bail complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) pour engager le candidat ;
- le cahier des charges techniques, lu et approuvé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) pour engager le candidat ;

- un mémoire technique dont le contenu minimum est décrit à l'article 6 du cahier des charges techniques – le candidat y décrira toutes les mesures qu'il s'engage à mettre en œuvre pour satisfaire aux prescriptions administratives et techniques – ce document comprendra également toutes justifications, observations, précisions que le candidat jugera bon d'apporter pour mettre en valeur sa proposition.

Article 5 : Sélection des candidatures et des offres

La sélection des candidats et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

6.1 : Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Garanties et capacités techniques et financières**
- 2- Capacités professionnelles**

6.2 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont hiérarchisés de la manière suivante :

- 1 – Valeur technique de la proposition**
- 2 – Montants des loyers proposés**

La Collectivité se réserve le droit de négocier tous les éléments composant les offres des candidats, le ou les mieux classés, soit par un simple échange de courriers (fax ou courriels) soit lors d'un entretien personnalisé.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats fiscaux et attestations sociales prévues aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, dans un délai qui ne pourra être supérieur à 6 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Aucune transmission électronique n'est autorisée.

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Bail emphytéotique administratif pour la création de toitures en panneaux photovoltaïques

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies à l'article 4 du présent règlement de la consultation et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Hôtel de ville
Service des marchés publics
Place du XI novembre ou BP 62**

83250 La Londe les Maures

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 : Tous renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **une demande écrite** (fax ou courriel) à :

Service des marchés publics

Tél : 04 94 01 95 90 – fax : 04 94 01 55 38

marches-publics@lalondelesmaures.fr

Une réponse sera alors adressée, **par écrit**, (fax ou courriel) à tous les candidats ayant retiré un dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 : Documents à consulter sur place

Les plans de construction des deux sites sont disponibles pour consultation aux services techniques : Centre Technique Municipal – quartier La Pabourette
tél standard : 04 94 01 53 40 (cf page 6 du cahier des charges techniques)

7.3 : Visites sur sites

Prendre rendez-vous auprès du service accueil du Centre Technique Municipal ;
Tél standard : 04 94 01 53 40